

Félicitations !



Vous avez la chance d'accueillir des nids d'hirondelle chez vous

Sans le savoir, vous faites un grand geste pour la nature!

En effet, ces espèces connaissent un fort déclin : les effectifs d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique ont chuté d'environ 40% depuis les années 1990.

Parmi les causes de régression, la destruction volontaire des nids est un facteur important, alors que toutes les espèces d'hirondelles sont protégées par la loi. **La destruction des adultes, des petits, mais aussi de leurs nids même vides, est interdite et passible de trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.**

Les fientes des petits ne tombent pas toujours dans les endroits les plus appropriés ! Si vous êtes gênés, des solutions simples existent pour cohabiter en toute sérénité, **comme l'installation de dispositifs anti-salissures.**

Les nids de votre maison ont été recensés dans le cadre d'une enquête participative visant à mieux connaître et protéger les hirondelles et martinets. Vous pouvez compléter ces données ponctuelles en nous envoyant des photographies et des précisions sur le nombre de petits à l'envol, la date de l'envol, le nombre de nichées durant la saison...

Enquête participative du GEOCA relayée par :
VivArmor Nature, LPO Bretagne et Bretagne Vivante.

Pour toute question ou partage d'information, vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :



18C rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN
02 96 60 83 75 / contact-geoca@orange.fr
www.geoca.fr

Photographie : Armel Deniau